

SOCIÉTÉ REDAL

APPEL D'OFFRES 20/2024/C

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE, D'ALARME INTRUSION, DE DÉTECTION INCENDIE ET DE CONTRÔLE D'ACCÈS, DES SITES REDAL

PIÈCE N°3

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

(C.P.T)

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>ARTICLE 2- PRESTATION DE MAINTENANCE</u>	Erreur ! Signet non défini.
1) Erreur ! Signet non défini.	
2) Erreur ! Signet non défini.	
3) Erreur ! Signet non défini.	
4) 6	
<u>ARTICLE 3- MODALITES D'INTERVENTION</u>	Erreur ! Signet non défini.
1) Erreur ! Signet non défini.	
2) Erreur ! Signet non défini.	
<u>ARTICLE 4- MAINTENANCE CURATIVE/PIÈCE DE RECHANGE</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>ARTICLE 5- OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>ARTICLE 6- GARANTIES</u>	Erreur ! Signet non défini.
1) Erreur ! Signet non défini.	
2) Erreur ! Signet non défini.	
<u>ARTICLE 7- LES EXCLUSIONS</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>ARTICLE 8- RÉVISION DE L'ÉTENDUE DES PRESTATIONS</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>ARTICLE 9- OBLIGATIONS DE REDAL</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>ARTICLE 10 - SECURITE</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>ARTICLE 11- DEFAILLANCE DU PRESTATAIRE</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>ANNEXE 1 : LISTE DES SITES REDAL EQUIPE EN SYSTEME</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>ANNEXE 2: ETAT DU MATÉRIEL DE SURVEILLANCE, PORTES ET BARRIÈRES AUTOMATIQUES INSTALLÉS</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>AUX DIFFÉRENTS SITES REDAL</u>	Erreur ! Signet non défini.

ARTICLE 1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet de fixer les conditions et les modalités de la prestation fournie par le Prestataire en vue de d'assurer la maintenance, régulière et périodique des installations des systèmes de surveillance électroniques, portes et barrières automatiques, installés aux différents sites Redal:

- Systèmes de vidéosurveillance ;
- Systèmes d'alarme intrusion ;
- Systèmes de détection incendie ;
- Portes automatiques ;
- Barrières automatiques.

Le prestataire s'engage par le présent CPT de garder les systèmes de surveillance électroniques, portes et barrières automatiques installés aux niveaux des différents sites Redal en parfait état de fonctionnement.

L'état des sites concernées par les prestations ci-dessus et qui est fournie en annexe peut varier en plus ou en moins, selon les besoins de la Redal.

ARTICLE 2- PRESTATION DE MAINTENANCE

Le Prestataire s'engage d'effectuer les prestations suivantes :

1) VIDÉO SURVEILLANCE

1.1 Maintenance préventive des systèmes de vidéosurveillance

Le Prestataire s'engage à effectuer des inspections générales à caractère préventif et périodique.

Ces inspections ont pour objet de :

- Vérifier l'installation de vidéosurveillance et d'informer la Redal de son état de fonctionnement ;
- Réparer et remettre en parfait état de marche les installations et matériels présentant des anomalies quelconque.

a) Fréquence des visites de maintenance préventive

La fréquence des visites de maintenance préventive est de deux visites par an, prévues selon un planning préalablement remis par le Prestataire à Redal.

Ce planning doit être approuvé par la Redal.

b) Nature des opérations d'entretien périodique

Les opérations d'entretien périodique comprennent outre les contrôles décrits ci-après, une vérification de la cohérence des mesures physiques avec celles effectuées lors de la mise en service ou de la réception de l'installation de la vidéosurveillance.

c) Contrôle préventif

Le contrôle préventif consiste à la vérification de la qualité de l'image affichée (incluant l'objectif recherché) et de la couverture des secteurs visualisés.

1.2 Maintenance curative système de vidéo surveillance :

Le Prestataire s'engage à effectuer, à chaque appel téléphonique ou écrit de la Redal, des interventions de dépannage pour la réparation et la remise en parfait état de marche des installations des systèmes de surveillance électronique, installés aux différents sites Redal.

2) SYSTÈME D'ALARME ET INTRUSION

2.1 Maintenance préventive des systèmes d'alarmes et d'intrusion

Le Prestataire s'engage par les présentes à assurer l'entretien général et à maintenir en bon état de fonctionnement les installations des systèmes d'alarme et d'intrusion installés aux différents sites Redal, listés en annexe.

Le prestataire s'engage à effectuer à chaque visite, les prestations suivantes :

- Examen détaillé de l'installation d'alarme (contrôle des circuits électriques, voyants et interrupteurs) ;
- Contrôle des batteries et vérification de leur état de charge ainsi que leur chargeur ;
- Essais de fonctionnement des pédales et boutons ;
- Essais des sirènes ;
- Essais des détecteurs.

a) Fréquence des visites de maintenance préventive

La fréquence des visites de maintenance préventive est de **deux visites par an**, prévues selon un planning préalablement remis par le Prestataire à Redal.

Ce planning doit être approuvé par le service concerné de Redal.

b) Rapport sur incidents :

Tout éventuel incident constaté par le personnel du Prestataire au niveau des systèmes d'alarmes et d'intrusion sera consigné par écrit et fera l'objet d'un rapport d'incident qui sera remis au service concerné de Redal.

2.2 Maintenance curative système d'alarme et intrusion

Le Prestataire s'engage à effectuer, sur simple appel téléphonique ou écrit de la Redal, des interventions de dépannage pour la réparation et la remise en parfait état de marche de l'installation des systèmes d'alarme et d'intrusion installés aux différents sites Redal.

3) SYSTEME DE DETECTION D'INCENDIE

3.1 Maintenance préventive des Systèmes d'incendie

Le Prestataire s'engage par les présentes à assurer un entretien général et à maintenir en bon état de fonctionnement les installations des systèmes de détection incendie installés aux différents sites Redal listés en annexe.

Le Prestataire s'engage à effectuer à chaque visite, les prestations suivantes :

- Examen détaillé de l'installation de détection d'incendie (contrôle des circuits électriques, voyants et interrupteurs) ;
- Contrôle des batteries et vérification de leur état de charge ainsi que leur chargeur ;
- Essais de fonctionnement des boucles des centrales.
- Essais des sirènes ;
- Essais des détecteurs.

a) Fréquence des visites de maintenance préventive

La fréquence des visites de maintenance préventive est de deux visites par an, prévues selon un planning préalablement remis par le Prestataire à Redal.

Ce planning doit être approuvé par le service concerné de Redal.

b) Rapport sur incidents

2) Tout éventuel incident constaté par le personnel du Prestataire au niveau des systèmes d'alarmes d'incendie sera consigné par écrit et fera l'objet d'un rapport d'incident qui sera remis au service concerné de Redal.

3.2 Maintenance curative système Systèmes d'incendie

Le Prestataire s'engage à effectuer, sur simple appel téléphonique ou écrit de la Redal, des interventions de dépannage pour la réparation et la remise en parfait état de marche de l'installation des systèmes d'alarme d'incendie installés aux différents sites Redal.

4) CONTRÔLE D'ACCÈS/ PORTES ET BARRIÈRES AUTOMATIQUES

4.1 Maintenance préventive des portes et barrières automatiques

Le Prestataire s'engage à effectuer des inspections générales à caractère préventif et périodique.

Ces inspections ont pour objet de :

- Vérifier l'installation des portes et barrières automatiques et d'informer la Redal de son état de fonctionnement ;
- Réparer et remettre en parfait état de marche les installations et matériels présentant des anomalies quelconque.

a) Fréquence des visites de maintenance préventive

La fréquence des visites de maintenance préventive est de **deux visites par an**, prévues selon un planning préalablement remis par le Prestataire à Redal.

Ce planning doit être approuvé par le service concerné de Redal.

b) Nature des opérations d'entretien périodique

Les opérations d'entretien périodique comprennent outre les contrôles décrits ci-après, une vérification de la cohérence des mesures physiques avec celles effectuées lors de la mise en service ou de la réception de l'installation des portes et barrières automatiques.

c) Contrôle préventif

Le contrôle préventif consiste à :

- la vérification des points d'alimentation, de fixation, de guidage et des systèmes de compensation des portes automatiques, rails verticaux et horizontaux, photocellule de sécurité, motorisation, galets, roulement, arbres, système d'entraînement des portes, décapage des systèmes et organes de guidage et d'entraînement et toute autre vérification préventive des organes mécaniques, électroniques ou électriques sollicités par l'ouverture et fermeture des portes.
- la vérification des points d'alimentation, de fixation, photocellules et système d'entraînement des barrières, décapage des systèmes et organes d'entraînement et toute autre vérification

préventive des organes mécaniques, électroniques ou électriques sollicités par l'ouverture et fermeture des barrières automatiques.

4.2 Maintenance curative des portes et barrières automatiques

Le Prestataire s'engage à effectuer, sur simple appel téléphonique ou écrit de la Redal, des interventions de dépannage pour la réparation et la remise en parfait état de marche de l'installation des portes et barrières automatiques installés aux différents sites Redal.

ARTICLE 3- MODALITES D'INTERVENTION

1) Intervention de dépannage

Le Prestataire s'engage à assurer les interventions de dépannages tous les jours de la semaine, pendant les heures de travail, en dehors des jours fériés.

Ces interventions sont effectuées sans délai à partir du simple appel téléphonique de la Redal.

2) Délais d'interventions

Le prestataire s'engage à assurer les interventions de dépannage dans un délai ne dépassant en aucun cas 48 heures et ce à compter de la réception d'un simple appel téléphonique, réception d'un fax ou d'email, et seront effectuées pendant les heures ouvrables en dehors des Week-end.

A chaque intervention, le responsable du site Redal procédera en présence du technicien du Prestataire, à l'essai et la mise en fonctionnement du dispositif objet d'intervention avant signature de la fiche d'entretien dont il garde un exemplaire. Cette fiche portera la date, le lieu de l'installation et le détail des pièces changées s'il y a lieu et sera conjointement signée par le technicien du prestataire et le responsable du site concerné.

ARTICLE 4- MAINTENANCE CURATIVE/PIÈCE DE RECHANGE

Le bordereau complémentaire en annexe à renseigner et à chiffrer par le prestataire, servira de base pour la fourniture, installation et mise en service des pièces de rechange nécessaires en cas de maintenance curative.

Dans le cas de réparations (fournitures et ou prestations) non prévues par le bordereau complémentaire en question, un devis sera présenté par le Prestataire pour avis et accord préalable de Redal avant d'entamer les travaux de réparation en question.

ARTICLE 5- OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à réaliser les missions qui lui sont confiées au titre du présent CPT.

Le Prestataire mettra en œuvre en vue de l'exécution de ses obligations, tous les moyens nécessaires à charge pour lui de se les procurer.

Le Prestataire s'engage à informer expressément la Redal de l'état d'usure des appareils objet des présentes et à lui dispenser tout conseil concernant leur utilisation optimale.

Le Prestataire doit communiquer au Redal la liste du personnel affecté à l'exécution des prestations objet du présent CPT, et ce dès la signature du marché issue du présent CPT.

De même, le Prestataire s'engage à communiquer à Redal dans les plus brefs délais toute mise à jour éventuelle de cette liste.

Les missions de maintenance peuvent être exercées soit par intervention sur place au niveau du site pour y effectuer les réparations et les entretiens nécessaires, soit par réparation en atelier du Prestataire. Dans ce second cas, le prestataire est tenu d'en informer le responsable du site et le service concerné de Redal.

Le personnel affecté par le Prestataire doit être doté d'EPI nécessaires et d'une tenue de travail portant insigne du prestataire, permettant son identification aisée en tant qu'agent du Prestataire et devra disposer de tout l'outillage et moyens nécessaires à l'exécution de sa mission, étant précisé qu'il n'est nullement en droit d'utiliser les outils de la Redal.

La mention des opérations effectuées et les incidents constatés devront être portés sur la fiche de maintenance remise par le Prestataire à Redal, à chaque visite.

Le Prestataire doit s'assurer, en concertation avec les services concernés de Redal qu'aucune modification n'a été apportée dans l'aménagement du site Redal qui pourrait diminuer l'efficacité de l'installation du système de surveillance électronique sur place.

A chaque intervention, le technicien du Prestataire et le responsable du site Redal, procéderont conjointement à l'essai et la remise en état de marche de l'installation en panne et ce avant la signature conjointe de la fiche d'entretien.

ARTICLE 6- GARANTIES

1) Garantie Légale

Dans le cadre de la fourniture de pièces de rechange à Redal en vue de l'exécution des présentes, le Prestataire est tenu aux obligations de garantie légale due par le vendeur.

2) Garantie Contractuelle

En outre, le Prestataire garantit contractuellement la fourniture, l'installation et la mise en service des pièces de rechange.

Cette garantie contractuelle ne saurait remplacer ni limiter la garantie légale.

ARTICLE 7- LES EXCLUSIONS

Sont exclues des présentes, les interventions du dépannage résultant des situations suivantes :

- Alimentations électriques.
- Accidents, pertes d'informations dues à une mauvaise utilisation du système, mauvaise utilisation de l'équipement par la Redal,
- Vol, perte ou détérioration des systèmes et matériel.
- Panne provoquée par une intervention ou tentative d'intervention effectuée par la Redal en dehors des opérations de contrôle simple prescrites par le Prestataire
- Panne provoquée par un environnement défectueux (matériel, fourniture, électricité) ou non conformes aux spécifications du Prestataire,
- Pannes ou dommages causés par incendie, dégâts d'eau, chute de la foudre, cataclysmes naturels, faits de grèves, émeutes, mouvement populaire, action des pouvoirs publics civils ou militaires,
- Pannes ou dommages résultant de l'utilisation par la Redal de fournitures, matériels annexes ou de logiciels autres que ceux fournis par le Prestataire ou ayant reçu son agrément.

ARTICLE 8- RÉVISION DE L'ÉTENDUE DES PRESTATIONS

Le prestataire reconnaît par son acceptation du présent CPT, que les sites en annexe 1, ne sont pas tous équipés, la rémunération et le chiffres d'affaires correspondants seront basés sur le paiement des redevances des sites équipés et maintenus par le future marché issu du présent CPT.

La Redal est tenue dans le ce cas d'une modification de la liste des sites concernés de communiquer au Prestataire, par écrit, la liste des modifications apportées aux dites prestations.

Cette liste entre en vigueur dès la date de réception, aux mêmes conditions techniques et tarifaires en vigueur.

ARTICLE 9- OBLIGATIONS DE REDAL

La Redal s'engage :

- A signaler immédiatement au prestataire, tout dérangement survenu dans le fonctionnement de l'installation.
- A la laisser visiter par le personnel du prestataire auquel il facilitera la tâche en lui précisant les anomalies de la panne, ainsi que les appareils défectueux.

- A ne faire exécuter aucune modification, extension, déplacement, réparation, par un personnel autre que celui du prestataire où agréé par lui.
- A signer les bons de travaux qui lui seront présentés par les agents du prestataire suite à toute intervention sur l'installation.

ARTICLE 10 - SECURITE

Pendant toute la durée des prestations, le prestataire est tenu de prendre sous sa responsabilité et à ses frais :

- Toutes les mesures de sécurité particulières à la nature des travaux qu'elle est tenue d'exécuter.
- Toutes les mesures communes, de sécurité concernant l'hygiène, la prévention des accidents, la médecine de travail, les premiers secours ou soins aux accidents et maladies
- Toutes les mesures efficaces et utiles pour la protection individuelle ou collective de son personnel
(Tenues, casques, gants, bottes, etc.)

Il appartient au prestataire de donner à ses équipes les instructions nécessaires et de leur prescrire les consignes à observer concernant la prévention des accidents prévues par les textes réglementaires.

ARTICLE 11- DÉFAILLANCE DU PRESTATAIRE

En cas de constat d'une quelconque défaillance du prestataire entre autre :

- Manque de réactivité du personnel ;
- Désengagement ;
- Suivi non rigoureux ;
- Etc.

Le prestataire sera saisi sur le fait immédiatement par les services de Redal en cas de manquement grave ou non résolu sous un délai de 7 jours maximum, le prestataire subira immédiatement sur ses créances sans mise en demeure préalable, une pénalité de retard de 500 DH HT (cinq cent dirhams hors taxes) par jour de retard, sera appliquée pour non-respect par le prestataire des délais d'interventions convenus, les pénalités sont plafonnées à 5 000,00 HT par agence.

Ce montant s'appliquera à chaque constat justifié par un courrier au prestataire.

ANNEXE

Annexe 1 : Liste des sites Redal Équipé en Systèmes (vidéosurveillance, d'incendie, d'intrusion et de contrôle d'accès):

N°	SITES	N°	SITES	N°	SITES
	SIÈGE ET AGENCES COMMERCIALES		RÉSERVES		STATIONS
1	Siège Redal	28	Réservoir Agdal	52	Station Pompage Sala Al jadida
2	Agence Hassan	29	Réservoir Ambassador	53	Station ghazia
3	Agence Agdal	30	Réservoir Berrada	54	Station EL Mansour (souissi)
4	Agence Amal	31	Réservoir Hay Nahda	55	Station Nahda Est
5	Agence El Fath	32	Réservoir Takaddoum	56	Station Youssoufia Bas
6	Agence Ocean	33	Réservoir Lalla Zina	57	Station Salé plage
7	Agence Riad	34	Réservoir Loulalda	58	Station Bouknadel
8	Agence Youssoufia	35	Réservoir Skhirat	59	Station Said Hajji (Nord II)
9	Agence Hay Nahda	36	Réservoir Témara	60	Station Sidi Moussa
10	Agence Takadoum	37	Réservoir Bouknadel	61	Station Sidi ben acher (Tabriquet)
11	Agence Skhirat	38	Réservoir Hay Inbiat	62	Station Émissaire de Rabat
12	Agence Bouznika	39	Réservoir Maâmoura	63	Station d'Épuration Rabat
13	Agence Harhoura	40	Réservoir Ouled Hlal	64	Station d'Épuration Skhirat
14	Agence Témara	41	Réservoir Sala Al Jadida	65	Station d'Épuration Bouknadel
15	Agence Massira	42	Réservoir Hay Essalam		AUTRES
16	Agence Bouknadel		PUITS	66	Vieux Marocain
17	Agence Bab Sebta	43	Puit Hay Errahma	67	Comité de Suivi
18	Agence Hay Essalam		RÉPARTITEURS	68	Club Riad
19	Ex. Agence Hay Rahma	44	Répartiteurs Bouhou	69	Villa dar Alma
20	Nouvelle Agence Hay Rahma		POSTES SOURCE		
21	Agence KOM	45	Poste source Agdal		
22	Agence Moulay Ismail	46	Poste Source Riad		
23	Agence Sala Al Jadida	47	P. Riad (Logistique)		
24	Agence Tabriquet	48	Poste Source Amer		
25	Agence Laâyayda	49	Poste source Tabriquet		
26	Agence Bettana	50	Poste source Skhirat		
27	04 Agence Mobiles (N°1- N°2-N°3 et N°4)	51	Poste Source Hsain		

Annexe 2: Etat du matériel des Systèmes installés aux différents sites Redal

Système de contrôle d'accès : Barrières et portes automatiques					
SITES	Barrières		Portes automatiques		
	Marque	Nombre	Rideau	Porte	Vitre
SIÈGE REDAL					
SIÈGE (Garrage Direction)	BFT	1	1	1	
SIÈGE (Garrage Sou /sol)	Niuba	2			
SIÈGE (Ancien immeuble)					3
SIÈGE (Nouvelle immeuble)					2
AGENCES COMMERCIALES					
Agence Hay Rahma	Niuba	1			
Agence Skhirat	Niuba	1			
Agence Témara	Niuba	2			
Agence Hay Nahda	BFT	1			
Agence Hay Riad (immeuble DSI)					2
Agence Hay Salam (Air de stationnement)	Nice	2			
RÉSERVOIR					
Réservoir Sala Al Jadida	Niuba	2			
Réservoir Oulad Hlal	Niuba	2			
Réservoir Takkadoum (cote reservoir)	Niuba	2			
Réservoir Takkadoum(cote Agence)	Niuba	1			
Réservoir Amer	Niuba	2			
Réservoir Hay Inbiaat	Nice	2			
Réservoir Témara	Nice	1			
Réservoir Maamoura	Niuba	2			
Réservoir Ambassadeur Porte N°1	Niuba	2			
Réservoir Ambassadeur Porte N°2	Niuba	1			
Réservoir Loulalda	Niuba	2			
Réservoir Aqdal	Niuba	1			
Réservoir Hay Nahda	Niuba	1			
Réservoir Berrada	Nice	2			
Réservoir Skhirat	Nice	1			
Réservoir Lalla Zina	Niuba	2			
Réservoir Hay Salam (coté reservoir)	Niuba	2			
Réservoir Hay Salam (cote magasin)	Niuba	4			
STATION					
SPRET de Rabat	Niuba	2			
SPRET de Skhirat	Niuba	1			
Station Nord II (Sidi Haji)	Niuba	2			
Station Pompage Sala AL Jadida	Niuba	1			

SPRET de Sale	Niuba	2			
POSTE SOURCE					
Poste source Amer	Niuba	2			
Poste source Riad	Niuba	2			
Poste Riad (garage)	Nice	1	3		
Poste Riad Porte principale	Niuba	2			
Poste Source Tabriguet	Niuba	2			
Poste Source Hssain	Niuba	2			
Poste Source Skhirat	DITEC	1			
Poste Source Aqdal Porte N°1	Niuba	2			
Poste Source Aqdal Porte N°2	Niuba	1			
Poste Source Aqdal (cote Magasin)	Niuba	1			
Poste source Aqdal (lmb N°1 et lmb N°2)					2
AUTRES					
Vieux Marocain	Niuba	1			
Locaux SPC					1
Villa Dar Al Maa				1	
DSI Hay Riad					2

Système de vidéosurveillance

SITES	Marque des systèmes	Enregistreur			Caméras de vidéosurveillance		
		Qté	Capacité de disque dure	Durée d'enregistrement	Nb caméra infrarouge intérieure	Nb caméra infrarouge extérieure	Nb caméra speed dôme
SIÈGE REDAL							
Siège ancien immeuble	UNV	1	4TO		13		2
Siège ancien immeuble	G4S	3	(2)4TO-5TO	70j 90j 240j	15	7	2
Siège ancien immeuble	HIKVISION	1	6TO		10		1
Siège ancien immeuble	UNV	1	4TO	34 jours	6	1	1
Siège ancien immeuble	UNV	1	4TO	39j	5		
Siège ancien immeuble	HIKVISION	1	4TO	104j	3		
Siège ancien immeuble	HIKVISION	1	1TO	160j	1		
Siège nouvelle immeuble	UNV	1	4TO	30 jours	7	3	1
Siège nouvelle immeuble	PROTECTRON	1	4TO	60 jours	16		
AGENCES							
Agence Hassan	HIKVISION H264	1	4TO	27 jours	10	0	
Guichet Unique	UNV	1	4TO	90 jours	2		
Agence Aqdal	HIKVISION et	2	1TO et 2TO	42 jours	6	0	
Agence Amal	UNV	2	5TO et 5TO	30 jours	16	15	
Agence Bouknadel	UNV	1	4TO	25 jours	5	3	
Agence Bouznika	UNV	1	4TO	14 jours	12	1	

Agence Bab Sebta	UNV	1	8TO	35 jours	12	3	
Agence Harhoura	UNV	2	2TO et 4TO	30 jours	6		
Agence Hay El Fath	UNV	2	(2) 4TO	120 jours	9	1	
Locaux formation Hay	UNV	1	4TO	90 jours	4	1	
Agence Hay Essalam	UNV	2	4TO et 8TO	57 jours	8	11	
Agence Bettana	UNV	1	8TO	35 jours	3	0	9
Agence Hay Rahma	UNV	1	5TO	20 jours	8	7	
Agence Kariat Ouled	UNV	1	4TO	45 Jours	6	2	
Agence Moulay Ismail	UNV	2	2TO et 4TO	30 jours	23		
Agence Océan	UNV	2	2TO et 4TO	22 jours	14	3	
Agence laayayda	UNV	1	4TO	26 jours	6	2	
Agence Hay Riad	UNV	1	5TO	25 jours	11	2	
DSI hay Riad	UNV	1	5TO	120 jours	8		
DSI hay Riad (local	G4S	1	1TO	80 jours	1		
Agence Sala Al Jadida	UNV	1	4TO	25 jours	10	5	
Agence Skhirat	UNV	2	8TO	75 jours	6	18	
Agence Tabriquet	UNV	1	1TO	08 jours	2	2	
Agence Témara	UNV	1	4TO	21 jours	15	1	
Agence Témara	UNV	1	4TO	36 jours		4	
Agence Youssoufia	UNV	1	1TO	160 jours	7	3	
Agence Hay Nahda	G4S GDL	1	3TO	56 jours	8		
Agence Takkadoum	UNV	2	(2) 4TO	35 j 21 j	9	16	
Agence Massira	UNV	1	8TO	15 jours	9	7	
Agences Mobiles N°1							
RÉSERVOIR							
Réservoir Bouknadel	HIKVISION (2)	3	4TO et 5TO	52j et 280 j	16		4
Réservoir Sala Al Jadida	HIKVISION	2		90 jours	21		2
Réservoir Oulad Hlal	HIKVISION	2	4TO et 5TO	150 jours		18	2
Réservoir Takadoum	HIKVISION et 2	1	4TO	60j		20	
Réservoir Ambassadeur	HIKVISION	3	4TO-4TO et	36j 38j 60j		22	1
Réservoir Hay Nahda	HIKVISION	2	4TO et 5TO			20	
Réservoir Hay Inbiaat	HIKVISION	2	4TO et 5TO	160j et 360j		19	2
Réservoir Témara	HIKVISION	1	5TO	90 jours		15	1
Réservoir Maamoura	HIKVISION	1	4TO	148 jours		13	
Réservoir Hay Essalam	HIKVISION et	2	(2) 4TO	45 jours		15	
Réservoir Berrada	UNV	2	4TO	90 jours		15	2
Réservoir Lalla Zina	HIKVISION	1	4TO	55 jours		12	
Réservoir Skhirat	HIKVISION	2	2TO et 4TO	53j 106j		17	1
Réservoir Loulalda	HIKVISION	1	2TO	170 jours		13	1
STATION							
Station Al Ghazia	UNV	2	2TO et 4TO	60 jours et 54 jours	1	11	
Station Al Mansour	UNV	1	4TO	42 jours	1	9	

Station Émissaire	UNV	1	500GB	04 jours		4	
SPRET de Rabat	G4S	2	(2) 4TO	40j 130j		14	1
Station Salé Plage (1)	UNV	1	4TO	26j	2	6	
Station Tabriquet (Sidi)	HIKVISION	1	2TO	58j		6	
Station Sidi Moussa	HIKVISION	1	2TO	44j		7	
SPRET de Sale	Dahwa	2	(2) 3TO	35j 50j		10	5
Station Nord II (Sidi Haji)	HIKVISION	1	4TO	(è jours		11	
SPRET de Skhirat	UNV	1	8TO	56 jours		13	
Station Nahda	UNV	1		62 jours	1	6	
Station Youssoufia bas	UNV	1	2TO	25 jours	1	7	
POSTE SOURCE							
Poste source amer	HIKVISION	1	4TO	49 jours	2	16	2
Poste source riad	UNV	3	(2) 4TO -	34j 62j 26j		22	1
Poste Riad (Magasin)	UNV	1	4TO	145 jours	1		
Poste Riad (Laboratoire)	UNV	2	(2) 8TO	58j 42j	19	11	
Poste Riad côte ateliers	HIKVISION	1	8TO	90 jours		16	
Poste Riad (Ex. Atelier	HIKVISION	1	4TO	30 jours	5	1	
Poste Source Tabriquet	HIKVISION et	2	(2) 4TO	35 jours	4	20	2
Poste Source Agdal Air	UNV	1	8TO	55 jours	3	11	
Poste source Agdal	UNV	2	6TO	122 jours	1	11	1
Poste source Skhirat	UNV	1			2	9	
Poste source Hsain	BOSCH	1			2		9
MAGASINS & AUTRES							
Complexe Hydraulique	UNV	4	(2)8TO 4TO	60j 70j 52j 90j		36	
Vieux Marocain	UNV	2	(2) 4TO	26j 48j		12	
Puit Hay Rahma	UNV	1			1	7	
Locaux SPC	UNV	3	(3) 4TO	70j 130j 280j	4	15	

Système d'alarme d'incendie

<u>SITES</u>	<u>Centrale d'incendie</u>		<u>Détecteur de fumée</u>	<u>Sirène</u>
	<u>Qté</u>	<u>Marque</u>		
<u>SIÈGE REDAL</u>				
Siège (Hubgrade)	1	KILSEN	7	1
Siège (Locaux Informatiques côté BCC)	2	Elitext		2
Siège (Couloirs)	1	KILSEN	0	8
Siège Nouvel imm	1	KILSEN	130	14
Siège (Magasin sous sol)	1	KILSEN	9	1
Siège nouveau local Archive	1	KILSEN	18	1
Locaux cos	1	Tecnofire	14	2
<u>AGENCES COMMERCIALES</u>				
Agence Hassan	1	KILSEN	41	2
Agence Agdal	1	KILSEN	5	1

Agence Amal	1	KILSEN	4	2
Agence Bouknadel	1	KILSEN	13	2
Agence Bouznika	1	KILSEN	24	3
Agence Bab Sebta	1	KILSEN	14	2
Agence Harhoura	1	KILSEN	5	2
Agence Hay El Fath	1	KILSEN	5	2
Agence Hay Essalam	1	KILSEN	7	2
Agence Bettana	1	KILSEN	2	1
Agence Hay Nahda	1	KILSEN	12	2
Agence Hay Rahma	1	KILSEN	17	2
Agence Kariat Ouled Moussa	1	KILSEN	7	2
Agence Moulay Ismail	1	KILSEN	9	2
Agence Ocean	1	KILSEN	5	2
Agence Hay Riad	1	KILSEN	6	1
Agence Hay Riad (Local informatique)	1	Elitext		2
Agence Hay Riad (immeuble DSI)	1	KILSEN		3
Agence Sala Al Jadida	1	KILSEN	10	2
Agence Skhirat	1	KILSEN	3	1
Agence Tabriquet	1	KILSEN	5	2
Agence Témara	1	KILSEN	4	2
Agence Youssoufia	1	KILSEN	7	1
Agence Takkadoum	1	C-TEC	8	2
Agence Massira	1	KILSEN	11	2
Agence laâvayda	1	KILSEN	15	3
POSTES SOURCE				
Poste Source Amer	1	KILSEN	23	1
Poste Source Tabriquet	2	KILSEN	33	2
Poste Source Aqdal	2	KILSEN	92	4
Magasin Aqdal	1	KILSEN	33	3
Poste Source Riad	2	KILSEN	23	2
Poste Riad ateliers (garages)	1	Tecnofire	33	1
Poste Riad ateliers (Archive)	1	KILSEN	33	1
Poste Riad	1	KILSEN	33	3
Poste source riad (Laboratoire)	1	KILSEN	33	3
Poste source Skhirat	2	ESSER	31	2
Poste source Hssain	2	BOSCH	55	5
Repartiteur Bouhou	1	KILSEN		1
STATION				
Station Al Mansour	1	VISITON	2	1
Station Sidi Moussa	1	Tecnoalarm	1	1
Station Nord II (Sidi Haji)	1	Tecnoalarm	1	1
Station Salé Plage (1)	1	KILSEN	6	1

Station Tabriquet (Sidi Ben Acher)	1	Tecnoalarm	2	1
Station Al Ghazia	1	VISION		1
Station Souissi	1	VISION	2	1
Station Nahda	1	VISION	2	1
Station Youssoufia bas	1	VISION	2	1
AUTRES				
Magasin Hay Essalam	1	KILSEN	29	5
Vieux Marocain	1	KILSEN	6	2
Locaux SPC	1	TECNOFIRE	50	3

Système d'alarme d'intrusion

SITES	Centrale		Contact de porte	DéTECTEURS intrusion	Sirène intérieure	Sirène Extérieure
	Qté	Marque				
AGENCES COMMERCIALES						
Agence Hassan	1	Tecnoalarm	0	6	1	1
Agence Agdal	1	Tecnoalarm	0	6	1	1
Agence Amal	1	HONEYWELL	0	7	1	1
Agence Bouknadel	1	Tecnoalarm		7	1	1
Agence Bouznika	1	Tecnoalarm	0	11	1	1
Agence Bab Sebta	1	Tecnoalarm	1	9	1	1
Agence Harhoura	1	Tecnoalarm	2	3	1	1
Agence Hay El Fath	1	Tecnoalarm	0	5	1	1
Agence Hay Essalam	1	NX8	0	9	1	1
Agence Hay Takadoum	1	NX4	2	7	0	1
Agence Hay Nahda	1	NX6	2	9	1	1
Agence Hay Rahma	1	Tecnoalarm	3	14	1	1
Agence Kariat Ouled Moussa	1	ADEMCO	1	5	1	1
Agence Moulay Ismail	1	Tecnoalarm	1	8	1	1
Agence Océan	1	Tecnoalarm	0	4	1	1
Agence Hay Riad	1	Tecnoalarm	0	6	1	0
Agence Sala Al Jadida	1	Tecnoalarm	2	9	1	1
Agence Skhirat	1	Tecnoalarm	0	6	1	0
Agence Tabriquet	1	NX8	2	4	2	1
Agence Témara	1	Tecnoalarm	1	5	1	1
Agence Yousofia	1	Tecnoalarm	1	2	1	1
Agence Massira	1	Tecnoalarm	1	9	1	1
Agence laâyayda	1	Tecnoalarm	0	8	0	1
Agence Bettana	1	VESTA 48B	0	3	1	1
STATIONS						
Station Tabriquet (Sidi Ben)	1	NX8	2	2	0	1
Station Sidi Moussa	1	NX8	2	2	0	1
Station NordIII (Sidi Hajj)	1	Tecnoalarm	2	1	0	1

SPRET Rabat	2	Tecnoalarm	3	3	2	2
Station Émissaire	1	Tecnoalarm	2	1	1	1
POSTES SOURCE						
Poste Source Amer	1	Thor	0	4	1	1
Poste Source Riad	1	Tecnoalarm	8	7	1	1
Poste Riad ateliers (Archive)	1	Tecnoalarm		4	1	1
Poste Source Tabriquet	1	Tecnoalarm	6	3	0	1
Poste Source Skhirat	1	ESSER		2	1	1
Poste Source Hssain	1	BOSCH	1	12	2	2
RÉSERVOIR						
Réservoir Amer	1	Thor	4	9	1	1
Réservoir Hay Essalam	1	Tecnoalarm				1
Réservoir Hay Inbiat	1	Tecnoalarm				1
Réservoir Berrada	1	Tecnoalarm	5	1	1	1
AUTRES						
Magasin Aqdal	1	Tecnoalarm	5	7	1	1
Locaux SPC	1	Technofire	0	5	2	1